



Pour un développement social local équitable

GUIDE D'INFORMATION

SUR LES INTERVENTIONS DE LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

**Coalition montréalaise des Tables de quartier
Juin 2010**

POURQUOI UN GUIDE D'INFORMATION?

Dans la dernière année, les multiples interventions de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) sont devenues un sujet d'actualité assez important. Certains sont en faveur, d'autres carrément contre et, entre les deux, plusieurs n'ont aucune opinion arrêtée.

Les membres de la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) ont eux aussi été interpellés par leur milieu afin de prendre position ou tout simplement afin de mieux comprendre cette réalité. La CMTQ s'est donc donnée comme mandat d'informer et de soutenir ses membres dans leur démarche et dans leur réflexion.

Beaucoup d'informations circulent à propos de la FLAC et des ententes conclues avec le gouvernement du Québec. Certaines informations sont des faits vérifiables mais d'autres relèvent plus de l'opinion que de la réalité. Il nous apparaissait important de dresser le portrait de la situation et de livrer l'information la plus juste possible sur cette question.

Les Tables sont en action sur le terrain afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers. Acteurs importants du développement social, les Tables de quartiers interviennent toutes, à des niveaux différents, auprès des jeunes et de la petite enfance. Toutes les ressources devant être mises à contribution, certaines Tables ont collaboré avec la FLAC depuis une dizaine d'année. Elles sont donc à même de constater les apports et les impacts de ce type de partenariat tout en identifiant les possibles écueils.

L'objectif de ce guide

Ce document se veut un outil d'accompagnement des Tables dans leur réflexion sur cette question. Il tente de faire le point sur les orientations, la structure et les interventions de la FLAC mais également de se questionner sur les enjeux soulevés par les nouvelles façons de faire. Tout cela afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce sera alors aux milieux, avec leurs acquis et leurs connaissances, de prendre leur propre décision. Puisse ce guide vous être utile.

Yves Bellavance
Coalition montréalaise des Tables de quartier
514 524-1797 poste 228
cmtq@cdcrosemont.org

Table des matières

<i>Pourquoi un guide d'information?</i>	<i>2</i>
<i>1^e On s'informe</i>	<i>3</i>
<i>2^e On se questionne</i>	<i>13</i>
<i>3^e On prend des décisions éclairées</i>	<i>16</i>

1^e ON S'INFORME

Portrait de la Fondation Lucie et André Chagnon

1. Un survol historique

1957 : André Chagnon fonde sa première entreprise en services électriques.

1964 : M. Chagnon se lance dans la câblodistribution en fondant Vidéotron, une entreprise située sur la Rive-Sud.

1980 : La petite entreprise qu'est Vidéotron se porte acquéreur de Câblevision nationale, qui est quatre fois plus grosse, grâce au soutien de la Caisse de dépôt et de placement du Québec qui finance presque à elle seule la transaction (12 des 14 millions nécessaires). (Sources : *La mémoire du Québec en ligne*, Dictionnaire des noms propres du Québec et *En marge du conflit chez Videotron*, article de Pierre Dubuc, l'aut'journal, juin 2002.)

1986 : Vidéotron acquiert Télé-Métropole qui deviendra TVA.

1988 : Le Chagnon Foundation Trust est mise sur pied par la famille Chagnon qui souhaite s'engager dans des actions philanthropiques.

2000 : Afin d'empêcher la vente à une entreprise qui n'est pas québécoise (Rogers), la Caisse de dépôt et de placement du Québec soutient Quebecor dans l'achat de Vidéotron à la famille Chagnon en fournissant 2,2 milliards des 4,9 milliards de dollars de la vente. (Source : *La convergence, les surprises d'une transaction*, Gérard Bérubé, Le Devoir du 11 mai 2002)

La transaction rapporte 1,8 milliard à André Chagnon. Celui-ci a réussi à faire changer un article de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*, ce qui lui permet de payer moins d'impôt sur la transaction grâce à un don de charité. Selon la fiscaliste Brigitte Alepin, la famille a ainsi évité de payer 460 millions à l'impôt. (Sources : *À la recherche d'une orientation*, Clairandrée Cauchy, Le Devoir du 23 mai 2009 et *Abuser du système fiscal*, Voir.ca, article du 5 février 2004)

Le Chagnon Foundation Trust devient alors la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC). La famille Chagnon y injecte 1,4 milliard du 1,8 milliard de la vente de Vidéotron. Elle devient et est toujours la plus grosse fondation au Canada.

Les grandes lignes de la mission de la FLAC sont alors élaborées : « *agir sur les causes de la pauvreté et de la maladie - plutôt que sur leurs conséquences - et soutenir les communautés dans leurs actions...* » (Site Web de la FLAC, section *Historique de la Fondation*).

2001-2002 : La FLAC identifie les approches les plus prometteuses en matière de prévention de la pauvreté et de la maladie et définit ses orientations et cibles. Elle commence ensuite à développer ses interventions et finance des projets dont Québec en Forme.

La FLAC y va d'une première initiative en implantant l'organisme *Familles en tête* dans Pointe Saint-Charles. Les groupes du quartier critiquent la façon de s'implanter dans le milieu et décident de ne pas donner suite à cette opportunité. L'expérience prend fin en 2003. (Sources : *Document de formation sur Québec en Forme et Québec enfants*, Action-Gardien de Pointe Saint-Charles, 29 avril 2009 et *L'école des parents*, Publication du RÉSO et de la FLAC, 2008)

2002 : En janvier, une première entente avec le gouvernement du Québec conduit à la mise en place d'une initiative conjointe, sous forme d'expérience pilote, dès février à Trois-Rivières. Cela mène à la création de Québec en Forme en septembre 2002. (Source : site Web de Québec en Forme)

2002-2004 : La FLAC développe ses interventions autour de la prévention dès le plus jeune âge et met sur pied Québec Enfants.

2005 : La FLAC signe une entente avec le gouvernement du Québec afin de soutenir le Centre Premier Berceau géré par Autonomie Jeunes Familles.

2006 : Une autre entente est conclue, cette fois avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour soutenir la garde en milieu familial auprès des enfants défavorisés.

2007 : Le 5 juin, la *Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie* est adoptée. La loi établit un partenariat entre le gouvernement et la FLAC qui permet de financer des projets dont ceux de Québec en Forme

2008 : La FLAC met l'emphase sur une autre de ses priorités, la persévérance scolaire. Elle fait une tournée des instances régionales mobilisées par la persévérance scolaire pour cerner les enjeux et définir son approche. Elle participe aux travaux du *Groupe d'action sur la persévérance et la réussite* scolaires initié par Jacques Ménard.

Publication de l'enquête de la Direction de santé publique (DSP), *En route pour l'école!*, grâce à la contribution financière de la FLAC.

2009 : Le Centre 1, 2, 3 GO! et Québec Enfants annoncent la mise en commun de leur savoir-faire dans le domaine du développement des jeunes enfants (4 mars).

Dépôt du rapport du *Groupe d'action sur la persévérance et la réussite* scolaires (19 mars).

Création d'un Fonds pour la persévérance scolaire en partenariat avec le Secrétariat à la jeunesse afin de soutenir les mobilisations aux niveaux régional et local (27 mars).

La *Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants* est adoptée le 24 septembre, un autre cadre partenarial avec le gouvernement cette fois-ci en lien avec Québec Enfants.

Le 23 novembre, adoption de la *Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants*, une entente entre le ministère des Aînés et Sojecci II Itée, la société de gestion de la famille Chagnon (il s'agit donc d'un investissement de la famille Chagnon et non de la Fondation).

2010 : Mise en opération d'*Avenir d'enfants*, l'entité créée par la *Loi pour le développement des jeunes enfants*.

Conseil d'administration de la FLAC

André Chagnon, président du conseil

Claude Chagnon, président de la Fondation

Christian Chagnon

Isabelle Chagnon

Alban D'Amours, homme d'affaires (un ancien du Mouvement Desjardins et de la Caisse de dépôt)

Hubert T. Lacroix, PDG de Radio-Canada

Rémi Marcoux, homme d'affaires (Groupe Transcontinental)

Gilles Nolet, homme d'affaires (ancien de Matco Ravary et du CA de Vidéotron)

Marie-France Raynault, spécialiste en santé communautaire, Université de Montréal

Sources : ces informations historiques sont en majorité tirées du site Web de la FLAC (www.fondationchagnon.org) et de divers communiqués de presse du gouvernement ou de la FLAC.

2. Les fondements de la FLAC

La mission

Contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie en agissant principalement auprès des enfants et de leurs parents.

La cible

Contribuer à la réussite éducative des jeunes Québécois en agissant de manière accentuée auprès de ceux qui vivent en situation de pauvreté.

La vision

La FLAC souhaite que son action contribue à faire en sorte que les gouvernements adoptent des actions préventives efficaces, à caractères universel et permanent, et qu'ils mobilisent l'ensemble des acteurs concernés, prioritairement au Québec, afin qu'eux aussi adoptent une approche de prévention de la pauvreté et de la maladie.

Les principes directeurs de l'action de la FLAC

- S'attaquer aux causes des problèmes.
- Adopter une approche issue des besoins et des actifs des familles et des communautés.
- Travailler avec les individus et les organismes dans leur communauté.
- Agir comme catalyseur plutôt qu'opérateur.
- Ne pas se substituer à l'État ni aux ressources existantes.
- Agir en partenariat pour réaliser nos buts.
- Faire preuve d'innovation dans nos actions et privilégier des interventions dont l'efficacité a été démontrée.
- Opter pour l'*empowerment* des individus, des familles et des communautés.
- Évaluer, qualitativement et quantitativement, de façon continue, les interventions, programmes et actions pour les améliorer et en diffuser le contenu et les résultats.

Les valeurs

- Famille : Agir avant tout pour les enfants et leur famille.
- Égalité : Offrir des chances égales à tous les enfants.
- Prévention : Faire la différence par la prévention de la maladie et de la pauvreté.
- Action : Faire preuve d'innovation et d'efficacité dans les actions.
- Continuité : Avoir un impact à long terme sur la population et assurer une pérennité des actions soutenues.

La principale stratégie d'intervention

Mobiliser les communautés locales et régionales autour de trois thèmes qui ont tous pour cible principale la réussite scolaire : la petite enfance, les saines habitudes de vie et la persévérance scolaire.

Les structures pour soutenir cette stratégie

- Québec Enfants.
- Québec en Forme.
- Intervention sur la persévérance scolaire (Une politique de soutien est en élaboration).
- Et une série de projets ou d'activités de sensibilisation.

Sources : les informations contenues dans cette section sont toutes tirées du site Web de la FLAC (sections Mission, cible et stratégies de la Fondation Lucie et André Chagnon et Mobiliser les communautés).

3. Philosophie à la base des interventions de la FLAC

En septembre 2007, la FLAC présentait un mémoire au Groupe de travail sur le financement du système de santé. Intitulé *Voir plus loin que le bout de son nez : la contribution de l'investissement en prévention au financement de la santé*, ce mémoire contient l'essence de la philosophie de la FLAC.

La FLAC rappelle qu'elle s'est donnée pour mission de contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie en se donnant comme cible la réussite scolaire des jeunes Québécois.

La FLAC insiste sur l'importance de la prévention en matière de santé et la nécessité d'investir dans la promotion et la prévention, une approche qui est loin d'être priorisée et qui est mal comprise par certains. Pourtant, affirme la FLAC, si les coûts de la prévention peuvent sembler élevés à court terme, les effets sociaux et économiques sont bénéfiques à long terme.

La logique du raisonnement à la base des interventions de la FLAC :

- **Le niveau de santé de la population a un impact sur l'emploi, la productivité et le niveau de vie.**
- **Les maladies et les décès découlent en grande partie de comportements à risque.**
(D'où l'importance des saines habitudes de vie.)
- **Plus on est pauvre, plus on est malade et plus on meurt jeune.**
« Qu'il soit mesuré en termes de niveau de revenu ou d'éducation, le statut socio-économique est très étroitement relié à la santé (...) l'effort d'amélioration de la santé de la population ne dépend pas seulement du progrès technologique. Il passe, dans une large mesure, par la lutte contre la pauvreté et les inégalités. »
- **Plus on est instruits, moins on chôme et mieux on est payé.**
(D'où la priorisation de la réussite scolaire et de la persévérance scolaires, « *des armes efficaces de lutte contre la pauvreté* ».)
- **L'investissement dans la petite enfance et son développement est donc rentable.**
- **L'implication de la communauté dans la promotion de la santé est primordiale.**
(Les bénéfices du soutien de la famille et du milieu social d'où l'importance de la mobilisation des communautés locales.)
- **Le secteur privé peut apporter une solide contribution à la prévention de la pauvreté et de la maladie.**
(On entend ici le privé comme tout ce qui est distinct de l'État soit les individus, les organismes communautaires ou coopératifs, etc.)

Sources : « *Voir plus loin que le bout de son nez : la contribution de l'investissement en prévention au financement de la santé* » Présentation au Groupe de travail sur le financement du système de santé, 28 septembre 2007.

4. Les interventions de la FLAC

4.1 Québec en Forme

Mission :

Contribuer à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes.

Comme l'indique le Plan stratégique 2007-2012 de Québec en Forme, « *Les habitudes de vie font partie des déterminants de la santé au même titre que les conditions de vie et les milieux de vie* ».

Trois grands principes :

- L'importance d'investir sur les déterminants de la santé;
- La nécessité de recourir à des approches globales qui combinent plusieurs stratégies;
- L'importance d'accroître la capacité individuelle et collective relativement à la santé et au bien-être.

À la suite des recommandations de l'Équipe de travail pour mobiliser les efforts en prévention en 2005 (*L'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes*), le gouvernement du Québec décide d'établir un partenariat avec la FLAC pour prévenir l'obésité et les coûts qu'elle engendre.

Le 5 juin 2007, le gouvernement adopte la *Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie*. Ce Fonds vise à soutenir le Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012.

400 millions de dollars investis sur dix ans :

20 millions par année par la FLAC (200 millions);

20 millions par année par le gouvernement (200 millions).

Création de la Société de gestion du Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie

- Reçoit les contributions des partenaires, choisit les projets, les évalue.
- Finance des activités reliées aux objectifs.
- 75% des fonds pour des projets issus des communautés locales.
- Les projets de Québec en Forme sont financés par ce Fonds.
- Une équipe dans chaque région pour stimuler des initiatives.

La Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie confie à Québec en Forme le mandat d'administrer les projets issus de la mobilisation de communautés locales. La Société administre les projets nationaux.

Le conseil d'administration de la Société est composé de 4 personnes nommées par la FLAC et 4 par le gouvernement :

Alain Poirier, président, du ministère de la Santé et des Services sociaux;

Pierre Bergevin, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Syvain Boucher, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Andrée Bernard, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

Claude Chagnon, de la FLAC;

Guy Brochu, de la FLAC;

Sylvianne Chaput, de la FLAC;

Jean-Marc Chouinard, de la FLAC.

Sources : les sites Web de la FLAC, de Québec en Forme, du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ainsi que les communiqués de presse du gouvernement du Québec.

4.2 Québec Enfants

Mission :

Soutenir des projets de communautés locales visant le développement global des enfants, de la conception à 5 ans, afin de favoriser une entrée scolaire réussie.

Les actions de Québec Enfants sont élaborées à partir des paramètres suivants :

- Reconnaître les instances de concertation déjà existantes;
- Dresser le portrait des besoins;
- Développer une vision commune;
- Soutenir l'implantation d'actions novatrices et efficaces;
- Accroître l'implication des parents;
- Orienter le financement sur le développement d'un partenariat formel;
- Renforcer l'action des partenaires.

Le 24 Septembre 2009, la *Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants* est adoptée par le gouvernement du Québec.

400 millions investis sur dix ans :

25 millions par année par la FLAC (250 millions);

15 millions par année par le gouvernement (150 millions, revenus de la taxe sur le tabac).

Création de la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants

Le Fonds a pour but de contribuer à la réalisation de la mission du ministre de la Famille, en soutenant le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté, afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. Les activités de Québec Enfants se poursuivent au sein de la Société.

Parmi les principes d'action de la Société de gestion, nous retrouvons la volonté de;

- Viser en premier lieu les enfants en situation de pauvreté en considérant que des interventions pourront toucher de manière universelle les enfants d'une communauté afin de prévenir toute stigmatisation fondée sur la pauvreté;
- Pas de substitution aux mesures et aux programmes réguliers des ministères et des organismes gouvernementaux, ni aux ressources existantes. Contribution à l'optimisation ou à la complémentarité des mesures, programmes et ressources en question;
- Importance de procurer la plus grande pérennité possible dans les actions.

Les deux principales stratégies retenues sont la mobilisation des communautés locales, le partage et le transfert des connaissances.

Depuis le 16 avril 2010, l'organisme est maintenant connu sous le nom d'Avenir d'enfants.

Le conseil d'administration d'Avenir d'enfants est composé de 4 personnes proposées par le ministère de la Famille et des Aînés, 4 personnes proposées par la FLAC et 2 nommés conjointement :

Line Bérubé, présidente, du ministère de la Famille et des Aînés;

Martine Couture, de l'agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Alain Veilleux, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Guy Brochu, de la FLAC;

Claude Chagnon, de la FLAC;

Jean-Marc Chouinard, de la FLAC

Hélène Bohémier, de l'Office d'habitation de Montréal;

Louise Leduc, du CPE du Parc;

Jean Leclerc, de Nutriart;

Mireille Mathieu, vice-rectrice de l'Université de Montréal.

Sources : les sites Web de la FLAC et d'Avenir d'enfants, un document de présentation de la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (27 novembre 2009) ainsi que les communiqués de presse du gouvernement du Québec.

4.3 La persévérance scolaire

L'équipe de projets en persévérance scolaire de la FLAC a participé aux travaux du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires de Jacques Ménard en 2008.

Elle a aussi rencontré ses 15 instances régionales de concertation pour développer une politique de soutien et de financement dans ce domaine.

Le 19 mars 2009, le Rapport Ménard est publié. Le 27 mars 2009, le Secrétariat à la jeunesse et la FLAC annoncent la conclusion d'une entente à long terme afin de soutenir les efforts de mobilisation de l'ensemble des intervenants concernés par la réussite éducative des jeunes (milieu scolaire, parents, municipalités, affaires, santé, communautaires). Cette initiative prendra la forme d'un OBNL. L'objectif est entre autres de financer des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative. Cette initiative fait partie de la Stratégie d'Action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec.

50 millions sur 5 ans :

2,5 millions par année pour le gouvernement (25 millions);

2,5 millions par année pour la FLAC (25 millions).

Sources : le site Web de la FLAC.

4.4 Fonds de soutien aux proches aidants (action de la famille Chagnon et non de la FLAC)

Le 23 novembre 2009 est adoptée la *Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants*. Il ne s'agit pas ici d'un partenariat avec la FLAC mais bien avec la famille Chagnon.

Objectif :

Financer des activités et des projets permettant, entre autres, de donner un peu de répit, d'accompagnement et de soutien aux personnes qui prennent soin d'un proche ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre son maintien à domicile. 75% des sommes seront consacrées aux proches de personnes atteintes d'Alzheimer et 25% aux autres maladies.

200 millions sur dix ans :

15 millions du gouvernement (150 millions);

5 millions de Sojecci II ltée, la Société de gestion de la famille Chagnon (50 millions).

Le conseil d'administration est composé de 4 personnes proposées par le gouvernement du Québec, 4 personnes proposées par Sojecci II (dont André Chagnon et Guy Brochu de Sojecci ltée) et 2 autres proposées conjointement (dont Guy Crevier, éditeur de La Presse et Pierre Winner, proche aidant).

Sources : communiqués de presse du gouvernement du Québec.

Investissement total du gouvernement du Québec dans les 4 initiatives précédentes :

200 millions *Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie* (Québec en Forme)
150 millions *Fonds pour le développement des jeunes enfants* (Québec Enfants)
150 millions *Fonds de soutien aux proches aidants* (famille Chagnon)
25 millions pour la persévérance scolaire

TOTAL : 525 millions

Investissement total de la FLAC dans les 4 initiatives précédentes :

200 millions *Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie* (Québec en Forme)
250 millions *Fonds pour le développement des jeunes enfants* (Québec enfants)
50 millions *Fonds de soutien aux proches aidants* (famille Chagnon)
25 millions pour la persévérance scolaire

TOTAL : 525 millions

4.5 Autonomie Jeunesse Familles

Au moment où la FLAC souhaitait initier ce projet, en 2004, le gouvernement du Québec se dote d'un premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui gère le Fonds québécois d'initiatives sociales, conclut un partenariat de cinq ans avec la FLAC en 2005 pour la mise sur pied d'Autonomie Jeunesse Familles qui a pour mission de participer aux efforts institutionnels et communautaires de prévention de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des traumatismes.

50 millions sur 5 ans qui a été prolongé jusqu'en août 2010:

5 millions par année la FLAC;

5 millions par année le MESS via le Fonds québécois d'initiatives sociales.

Sources : site Web d'Autonomie jeunesse familles (www.autonomiejeunessefamilles.org) et le Bilan de la cinquième année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009, Février 2010.

4.6 Les Centres de pédiatrie sociale

Les Centres de pédiatrie sociale, dont le modèle a été conçu par le Dr Gilles Julien, ont pour mission de permettre aux enfants de se développer selon leur plein potentiel. On vise le soutien aux enfants et aux familles à risque ou en situation de vulnérabilité pour assurer le mieux-être et le développement optimal des enfants, dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts. Deux centres sont directement reliés à la Fondation du Dr Julien soit ceux d'Hochelaga-Maisonneuve et de Côte-des-Neiges. Deux nouveaux centres étaient prévus en 2010 à Montréal-Nord et dans le Centre-Sud. D'autres centres, inspirés de la formule du Dr Julien, ont ouvert leurs portes à travers le Québec.

Depuis une dizaine d'années, la FLAC soutient le fonctionnement des centres de pédiatrie sociale. La FLAC y a déjà investi plus de 7 millions de dollars. André Chagnon siège au conseil d'administration de la Fondation du Dr Julien.

On constate toutefois des divergences d'approche avec la FLAC concernant la mobilisation des communautés locales. En effet, le Dr Julien ne croit pas à la mobilisation large de tous les acteurs du milieu car il trouve les tables de concertation « assez peu efficaces » et pouvant même paralyser l'innovation.

Sources : site Web de la Fondation Julien (www.fondationdrjulien.org) et l'article *Heureux enfants* du Dr Julien, par Dominique Forget, dans *L'Actualité* du 2 novembre 2009.

4.7 Le projet Grandir ensemble

Il s'agit d'un partenariat entre la FLAC, le ministère de la Famille et des Aînés pour améliorer les compétences des responsables d'un service de garde en milieu familial et plus particulièrement en milieu défavorisé. Le gouvernement du Québec y a investi 9 millions de dollars sur trois ans.

Sources : le site Web de la FLAC (section *Mobiliser les communautés*) et communiqués de la FLAC et du ministère de la Famille et des Aînés.

4.8 Le projet Odyssée

Initié par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCEPE), le projet Odyssée est un vaste projet de recherche et de développement visant à enrichir les pratiques en petite enfance et à reconnaître et stimuler l'innovation sociale dans le réseau des CPE.

Un projet sur 3 ans dans lequel l'AQCEPE investit 1 million de dollars et la FLAC 4 millions.

Sources : le site Web de la FLAC (section *Mobiliser les communautés*) et communiqué conjoint de la FLAC et de l'AQCEPE.

4.9 Centre 1, 2, 3 GO!

Le Centre 1, 2, 3, GO! est une initiative de Centraide du Grand Montréal qui en a assumé la plus grande partie du financement. La réalisation des activités du Centre a été rendue possible grâce à la contribution financière de plusieurs fondations dont la FLAC (mentionnons également la Fondation J.W. McConnell, la Fondation Marcelle et Jean Coutu et la Fondation J. Armand Bombardier). La FLAC a également déjà siégé au CA du Centre.

Le 4 mars 2009, le Centre 1, 2, 3, GO! annonce le regroupement de ses activités dans le domaine de la petite enfance avec Québec Enfants, devenu depuis Avenirs d'enfants.

Le Centre 1, 2, 3 GO! conserve et poursuit ses activités sur le développement des compétences des acteurs en mobilisation des communautés et changera de nom éventuellement.

Sources : le site Web du Centre 1, 2, 3, GO! (www.centre123go.ca) et communiqué conjoint de Québec Enfants et du Centre 1, 2, 3 GO!

4.10 Le projet AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté

La FLAC finance le projet AVEC sur la participation et la prise de parole des personnes en situation de pauvreté depuis 2001-2002.

L'objectif du projet est de jeter les bases d'un Québec sans pauvreté AVEC les personnes en situation de pauvreté via des activités participatives tels un Forum citoyen, un agenda citoyen, des déjeuners avec les parlementaires, des carrefours de savoirs, etc.

La première entente était d'un million de dollars pour quatre ans. L'entente actuelle se chiffre à 400 000 \$ par année jusqu'en 2011.

Sources : les sites Web du Collectif pour un Québec sans pauvreté (www.pauvrete.qc.ca) et de l'Observatoire Chagnon (observatoirechagnon.blogspot.com) ainsi que le discours de Claude Chagnon, la Fondation Lucie et André Chagnon : *une philosophie différente*, le 17 mars 2010.

4.11 Projet Vers l'IMPACT

Le projet Vers l'IMPACT est une initiative de la coopérative La Clé financé par la FLAC.

Vers l'IMPACT est un lieu de ressource sur le développement et le maintien des compétences des personnes engagées dans la mobilisation des communautés locales et dans le développement du pouvoir d'agir (empowerment) de ces dernières, afin d'assurer la pérennité des actions.

Source : le site Web de Vers l'IMPACT www.mobilisation-communaut.es.qc.ca/default.aspx.

4.11 Activités de sensibilisation, outils et recherche

Communication

PasseportSanté.net :

Un portail (www.passeportsante.net) sur la promotion de la santé, la nutrition et les médecines alternatives.

Naîtreetgrandir.net :

Un portail (www.naitreetgrandir.net) sur développement et la santé des enfants, le pendant Web du magazine *Bien Grandir*.

Les deux portails sont opérés par Totalmédia, une filiale de la FLAC.

La FLAC supporte également des campagnes d'information comme celle amorcée le 7 octobre 2009, *Bien grandir*, une campagne de sensibilisation sur l'extrême importance de stimuler les enfants de moins de 5 ans pour favoriser une entrée réussie à l'école.

Sources : site Web et communiqués de presse de la FLAC.

Jeux d'enfants

Outils de stimulation précoce ayant pour but de favoriser l'acquisition des habiletés nécessaires à l'entrée à l'école.

Hôpitaux Amis des bébés

Une initiative qui vise à créer un environnement favorable à l'allaitement dans différents hôpitaux du Québec.

Étude longitudinale de développement des enfants du Québec

La trajectoire de 1 500 enfants suivis depuis 10 ans afin d'étudier ce qui conduit à la réussite scolaire.

Sources : site Web de la FLAC.

Recherche universitaire

La Chaire Lucie et André Chagnon de l'Université de Sherbrooke dont la mission est de faciliter l'enseignement d'une approche intégrée de la maladie, incluant l'utilisation appropriée et judicieuse des médecines complémentaires et alternatives. (www.usherbrooke.ca/chaire_chagnon)

Le Centre de recherche en prévention de l'obésité de l'Université Laval issu d'un partenariat entre la FLAC, l'Université Laval et l'Hôpital Laval. Il vise à faire progresser les connaissances scientifiques sur la prévention de l'obésité en soutien aux programmes d'intervention s'adressant aux enfants et aux parents. (www.crpo.org)

2^e ON SE QUESTIONNE

Dix ans plus tard, la FLAC est devenue un joueur important en matière d'interventions en faveur du développement des jeunes enfants. La petite enfance est devenue « la » priorité de la FLAC. Cela n'empêche pas la famille Chagnon de consacrer une bonne partie de ses ressources à d'autres préoccupations que ce soit le soutien aux proches aidants ou encore la promotion d'une bonne santé et des médecines alternatives.

Cette présence ne fait toutefois pas l'unanimité dans le milieu et dans la société québécoise. L'enchâssement des interventions de la FLAC dans des lois par des ententes de partenariats avec le gouvernement du Québec (Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, Fonds pour le développement des jeunes enfants auprès de l'enfance, Partenariat pour la persévérance scolaire et la réussite éducative) a certes été le point culminant des critiques adressées à la FLAC ou au gouvernement du Québec.

Ces critiques ont fait le tour du Québec. Avant de se questionner sur la pertinence d'accepter un partenariat local avec un projet émanant de ces nouveaux Fonds, il faut prendre connaissance de ces critiques que l'on peut classer en deux catégories : celles concernant les expériences passées qui ont laissé un goût amer à certains et celles concernant les grands enjeux de société en matière de politiques sociales au Québec.

Critiques émises à propos des expériences passées

La FLAC impose ses directives et sa reddition de compte.

Il y a une obligation de concertation.

La FLAC ne reconnaît pas les structures de concertation existantes.

On vient dédoubler les activités du quartier.

L'expertise développée par les groupes n'est pas reconnue.

Il y a un mépris du processus de prise de décision dans les groupes.

On s'approprie même du matériel développé par les groupes.

L'autonomie des groupes communautaires est menacée.

Ces critiques ont principalement été portées par les réseaux des organismes communautaires famille notamment par la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille.

Face à ces critiques, la FLAC a fait ses propres réflexions. « *Dans la poursuite de cet objectif, nous avons fait des erreurs d'exécution; mais, qui n'en fait pas? L'important, c'est d'apprendre de celles-ci et de corriger le tir. D'ailleurs, Albert Einstein disait : « Une personne qui n'a jamais commis d'erreurs, n'a jamais tenté d'innover. » Dans les dernières années, nous avons soutenu plusieurs types de projets (...) Ils nous ont aussi permis de faire des évaluations et de tirer des conclusions très utiles. La somme de tous ces enseignements a servi à préciser les actions que nous venons de mettre en place et qui vont se déployer dans les années qui viennent.* » (Allocution de M. Claude Chagnon à Centraide Québec et Chaudières-Appalaches le 17 mars 2010, *La Fondation Lucie et André Chagnon : une philanthropie différente*)

L'autre front des critiques porte sur le rôle d'une fondation philanthropique et les relations entre celle-ci et le gouvernement du Québec. Ce débat s'est transporté jusqu'à l'Assemblée nationale. Nous résumons ici l'essentiel des reproches qui ont été émis en commission parlementaire ou sur la place publique au printemps 2009 par des organismes (groupes communautaires, syndicats, etc.) et par des élus des partis de l'opposition.

Enjeux de société

La FLAC a une vision médicale de la pauvreté (« une maladie »).

Les interventions de la FLAC permettent le désengagement de l'État dans la lutte à la pauvreté.
(Transformation du rôle de l'État en matière de politiques sociales.)

La FLAC étiole le principe d'universalité en ciblant des populations ou des territoires.

Il s'agit d'un mode de gouvernance qui permet à des riches mécènes d'orienter nos politiques sociales.

C'est une entorse à la démocratie représentative puisque la FLAC n'est pas imputable.

À partir du moment où les nouveaux fonds seront gérés par une société de gestion, qui peut confier à une autre personne morale l'administration des subventions, quel contrôle le gouvernement sera-t-il en mesure d'exercer sur ces activités?

Le sous-financement chronique des organismes communautaires famille.
(Avec seulement la moitié des sommes qu'investi Québec dans les programmes inspirés par la FLAC, on pourrait combler une partie des demandes des groupes communautaires en santé et services sociaux.)

La CMTQ aussi se questionne

Pour la CMTQ, cette nouvelle façon de faire en matière de politique sociale envers l'enfance soulève des questions pertinentes sur le processus qui a conduit à ce choix gouvernemental.

- S'il n'y avait pas la FLAC, le gouvernement du Québec aurait-il tout de même privilégié le même type de stratégies d'intervention à la même hauteur de financement?
- Ces investissements du gouvernement du Québec se sont-ils faits au détriment d'autres priorités ou programmes à l'intérieur du ministère concerné?
- D'autres acteurs agissent sur le terrain depuis plusieurs années. Pourquoi n'avoir privilégié que l'approche de la FLAC?
- Bien d'autres aspects de la lutte contre la pauvreté méritent d'être financés par l'État ou avec des partenaires. La lutte contre la pauvreté ne passe pas que par des interventions auprès de l'enfance. Concentrer le nouveau financement que sur cet aspect est-il la meilleure stratégie?
- Pourquoi ne pas avoir augmenté le financement les groupes qui interviennent déjà localement en petite enfance?
- En ce qui concerne l'imputabilité, nous pouvons interpeller les élus sur les choix gouvernementaux mais pourrions-nous faire le même genre d'intervention auprès de la FLAC?

Pour la CMTQ, à partir du moment où l'argent public entre en ligne de compte, les principes suivants sont des conditions non négociables qui doivent être respectées dans la mise en œuvre de partenariats entre le gouvernement du Québec et une fondation philanthropique du type de la FLAC :

Le respect de l'imputabilité face à la population via leurs élus.

L'État demeure le seul maître d'œuvre des politiques sociales.

L'État a la responsabilité de définir les orientations et les actions et d'en garantir l'accessibilité.

L'État doit diversifier les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'État doit évaluer l'impact du modèle partenarial nouvellement en vigueur.

3^e ON PREND DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES

S'informer sur les multiples facettes des interventions du type de celles de la FLAC, c'est bien. Se questionner sur les grands enjeux que suscite ce type d'intervention, c'est tout aussi important.

Ces interventions sont maintenant une réalité dans de nombreux quartiers. D'autres milieux se questionnent à savoir s'ils vont se joindre à ce type d'initiative. Pour vous aider dans cette démarche, la CMTQ vous propose quelques balises issues des expériences déjà vécues par certaines Tables de quartier. Des éléments qui, nous l'espérons, pourront contribuer à votre réflexion.

PRENDRE LE TEMPS DE BIEN SE PRÉPARER

1. Il faut bien connaître sa mission et les besoins du milieu.
2. La Table de concertation doit être incontournable. En ce sens, il faut s'assurer que le milieu se range derrière la Table.
3. Il faut que vos objectifs soient bien définis.
4. Il faut bien comprendre les objectifs et le fonctionnement du bailleur de fonds. Sont-ils conciliables avec les vôtres?
5. Il faut s'assurer que tous les acteurs concernés dans le quartier saisissent bien la question.
6. Il faut déjà prévoir plus loin que le court terme au cas où le bailleur de fonds se retire.
7. Il est important de négocier ses conditions. C'est la base et il faut bien se préparer à l'avance en déterminant jusqu'où l'on peut aller, ce que vous êtes prêts ou non à accepter (par exemple, sur les frais de gestion, la reddition de compte, le financement nécessaire pour réaliser les activités, etc.).
8. On s'informe auprès des autres Tables de quartier pour s'inspirer de leurs expériences.

FEU VERT

1. Le protocole d'entente vous satisfait (le financement est suffisant et il permet de réaliser les priorités du milieu, la reddition de compte respecte votre fonctionnement).
2. Les activités qui seront financées répondent aux besoins exprimés par le milieu.
3. Les retombées des activités sont un plus pour la population en terme de services ou d'acquis.
4. La concertation existante dans le quartier est reconnue par l'organisme qui souhaite implanter une initiative.
5. L'expertise que possèdent votre milieu et la Table est reconnue.

FEU ROUGE

1. Les conditions administratives du protocole d'entente (financement, frais de gestion, reddition de compte) ne permettent pas d'atteindre vos objectifs ou ne respectent pas votre fonctionnement.
2. On vous demande de réaliser des activités qui ne cadrent pas avec les valeurs ou les priorités de la Table et du milieu. Vous n'avez pas à modifier votre mission ou vos priorités.
3. Parmi les activités que souhaitent financer le bailleur de fonds, certaines sont jugées inadéquates par le milieu ou ne répondent pas aux besoins de la population.
4. Le bailleur de fonds a besoin de votre expertise ou de vos ressources mais ne reconnaît pas votre concertation. Il va même jusqu'à vouloir mettre sur pied une autre instance de concertation pour implanter son intervention.
5. L'organisme vous rend responsable de la pérennité des activités après l'entente ou s'il se retire.
6. De l'argent ou des ressources dont disposaient un autre partenaire du quartier (arrondissement, CSSS, etc.) seront allouées à la nouvelle initiative au détriment d'autres organismes ou interventions.
7. La nouvelle intervention prévue dans le quartier est déjà assurée par un autre organisme.